

CSE / CSSCT – RENOUVELLEMENT

Perfectionner ses pratiques pour le nouveau mandat

SSCT REN

POURQUOI SE FORMER ?

Un nouveau mandat, de nouveaux enjeux.

Obligatoire à chaque renouvellement, cette formation part de l'expérience du mandat précédent pour perfectionner les pratiques et fixer les nouvelles priorités.

OBJECTIF

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- ✓ Analyser les actions et difficultés du mandat précédent
- ✓ Intégrer les évolutions réglementaires utiles au mandat
- ✓ Repérer les nouveaux risques liés aux changements
- ✓ Perfectionner ses pratiques d'inspection et d'enquête
- ✓ Construire la feuille de route SSCT du nouveau mandat

CONTENU

Bilan du mandat précédent

- Retour sur le mandat : réussites, difficultés, actions non abouties
- Alertes, accidents et inspections : ce qui a fonctionné

Actualisation des connaissances

- Rôles et moyens du CSE/CSSCT : rappels ciblés
- Évolutions réglementaires : DUERP, programme de prévention
- Référent harcèlement sexuel et agissements sexistes

Analyser les changements dans l'entreprise

- Réorganisations, équipements, horaires, télétravail, sous-traitance
- Atelier : repérer les nouveaux risques liés à ces changements

Perfectionner l'inspection

- Observer le travail réel et recueillir les faits
- Rédiger un constat exploitable et formuler des propositions

Perfectionner l'enquête après accident

- Questions à poser, chronologie, arbre des causes
- Passer des causes aux actions correctives et préventives

Construire la feuille de route du mandat

- Sélectionner les données utiles : DUERP, RPS, TMS, indicateurs
- Hiérarchiser les risques et choisir les actions prioritaires
- Plan d'action SSCT à 12 mois : responsables, échéances, suivi
- Mise en situation : présenter son plan au CSE ou à la direction

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Formation personnalisée grâce à un questionnaire préparatoire :

- Analyse des situations vécues pendant le mandat précédent
- Études de cas adaptées aux risques du secteur
- Exercices d'inspection et d'enquête accident
- Échanges de pratiques entre élus

VALIDATION DES ACQUIS

En fin de formation, chaque participant présente son plan d'action sur 12 mois, évalué par le formateur selon des critères précis.

Une attestation de formation est remise à l'issue du stage.

La formation ne permet pas de valider un/ou des blocs de compétences, des équivalences ou passerelles.

CONTACT

04.86.95.10.94 - 06.08.37.36.64

contact@alpha-secourisme.com

www.alpha-secourisme.com



RENOUVELLEMENT

3 JOURS · 21 HEURES

Public concerné

Membres du CSE réélus, y compris membres de la CSSCT (entreprises de moins de 300 salariés)

Pré-requis

Avoir exercé un précédent mandat et suivi la formation SSCT

Durée

3 jours (21 heures)

Effectif

12 participants maximum

Encadrement

Formateur spécialisé en santé et sécurité au travail

Accessibilité

Formation accessible aux personnes en situation de handicap

Prix

Nous consulter

